

# J'ALLUME MA RUE À PONTOISE

> CHEMIN DE LA PELOUSE

## Un juste éclairage public, adapté à vos besoins !

À partir du mercredi 13 septembre 2023, l'éclairage public sera éteint de 23h à 6h, Chemin de la Pelouse, et pourra être rallumé par les habitants depuis leur smartphone.

Dans le cadre des mesures d'économie d'énergie et de limitation de la pollution lumineuse, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Pontoise lancent le dispositif « J'allume ma rue ».

Les zones traversées par les habitants seront rallumées sur leur passage pendant 10 minutes, en activant la fonctionnalité sur le site internet [jallume.fr](http://jallume.fr) via leur smartphone.

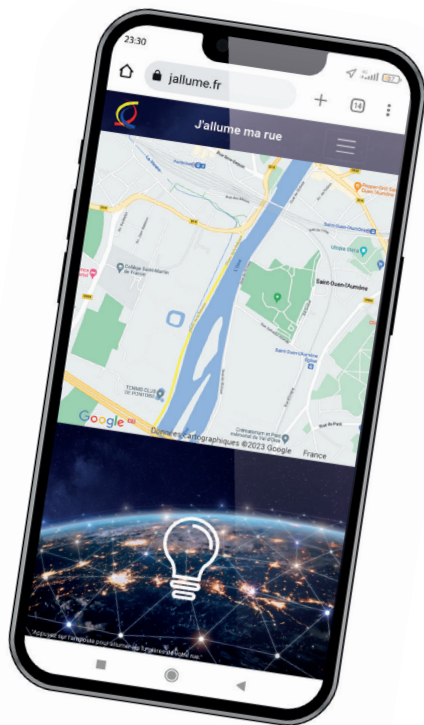


Nous vous souhaitons bon usage  
de ce service dont vous trouverez  
le mode d'emploi au verso ➡



# J'ALLUME MA RUE À PONTOISE

- 1 Depuis mon smartphone, je me connecte sur [www.jallume.fr](http://www.jallume.fr)
- 2 Si demandé, j'active la géolocalisation de mon navigateur internet
- 3 Ma position apparaît sur la carte
- 4 Je clique sur l'ampoule. L'éclairage autour de moi s'allume pour 10 minutes et me suit dans mes déplacements



Plus  
d'informations

